

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-46

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	ADG Prévention et Gestion des Déchets	N° 2026-46

Règlement de la collecte des déchets - Décision - Approbation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article 63 de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010, codifié à l'article L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, la compétence pour réglementer l'activité de collecte des déchets ménagers et assimilés a été transférée à la Présidente de Bordeaux Métropole.

Aucune commune membre de la Bordeaux Métropole ne s'est opposée à ce transfert qui confère à la Présidente, depuis le 1er décembre 2011, la faculté de réglementer seule, par arrêté, les conditions d'application du service public à disposition des habitants et autres usagers du service.

Le dernier règlement du service de la collecte a été présenté en Délibération n°2014/0336 du 27 juin 2014 puis adopté par arrêté n°2014/1709 du 12 août 2014.

Des évolutions rendent nécessaire une mise à jour de ce document à la suite d'un recensement de l'ensemble des prestations assurées et en tenant compte des évolutions réglementaires survenues depuis cette date.

Les articles du Règlement mis à jour concernent essentiellement :

- L'ajout de la solution de collecte en borne d'apport volontaire pour les déchets alimentaires ;
- L'actualisation du Règlement de Redevance Spéciale ;
- La mise à jour des règles de dotations des poubelles ;
- L'ajout de la facturation de déplacement d'un mobilier de PAV pour un évènement privé ;
- Les changements des modalités de collecte des déchets événementiels (prestations événementielles) ;

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2333-78 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L2224-13 à L2224-17 et R2224-23 à R2224-29 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L. 541-21-2-2 du Code de l'environnement,
VU l'article L541-3 du Code de l'environnement,

VU le projet de règlement de la collecte des déchets ménagers et assimilés joint en annexe,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE

Le transfert du pouvoir de police spéciale des déchets à la Présidente de Bordeaux Métropole, opéré par la loi du 16 décembre 2010, lui confère la compétence pour réglementer l'activité de collecte des déchets ménagers et assimilés,

DÉCIDE

Article unique : De rendre un avis sur le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés tel que joint en annexe et d'en approuver les dispositions financières.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------